



Formulaire de demande d'accréditation d'une formation postgraduée par la Société suisse d'oncologie médicale (SSOM)

Sur mandat de la Confédération suisse et de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), la SSOM gère et définit le programme de formation postgraduée (PFP) en oncologie médicale. Le PFP en oncologie médicale établit les cours nécessaires à l'obtention du titre de spécialiste dans cette discipline.

Frais d'accréditation : 500 francs

Validité : la validité de l'accréditation dure 5 années consécutives¹, après quoi une nouvelle demande d'accréditation devra être soumise.

Prestataire / adresse de facturation

Institution

Département

Personne à contacter

Rue / No

NPA / Localité

E-mail

Téléphone

Fax

¹ Certification dans le contexte médical, recommandations de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), 2011

Informations sur la formation

Quelle formation est-elle proposée au sens du PFP en oncologie médicale ?

Quels sont les objectifs pédagogiques et les compétences visées ?

Programme de la formation (titre de chacun des cours) :

Durée de la formation en heures (sans les pauses) :

Modalités d'enseignement (cours frontal, travail en groupe, travail personnel, etc.) :

Sources de financement (formation payante, sponsoring, etc.) :

Veillez confirmer les points suivants :

La formation vise des compétences et des objectifs pédagogiques conformes au catalogue des objectifs de formation généraux de l'ISFM pour les programmes de formation postgraduée (selon l'art. 3, al. 2, RFP).

La formation répond aux critères de la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP) de l'ISFM et à ceux de la Directive de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) en matière de collaboration corps médical - industrie. Les contenus de la formation respectent les règles universitaires reconnues en termes d'enseignement et de recherche scientifique.

Les participants évaluent la formation au moyen du formulaire d'évaluation de la SSOM. Le prestataire transmet au secrétariat de la SSOM l'identité des participants et les résultats de l'évaluation, cela dans un délai de 10 jours après la fin de la formation.

Le prestataire établit une attestation de participation à chacun des participants ayant achevé la formation avec succès ; cette attestation porte le logo « Accrédité par la SSOM ». Cette attestation sert de preuve de présence aux cours auprès de la commission des titres de l'ISFM.

Prière de joindre au dossier les documents suivants :

- **Programme de la formation**
- **Nom et bref CV de chacun des intervenants**

Lieu et date :

Nom :

Signature :

Prière d'envoyer par e-mail ce formulaire et les pièces jointes scannées (format pdf ou autre) au secrétariat de la SSOM : info@sgmo.ch